



UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

**3/5 rue Jean de Montaigu
91460 MARCOUSSIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE DU 1ER JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019**



UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

3/5 rue Jean de Montaigu

91460 MARCOUSSIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Aux Membres de l'association FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019 de la FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY (FFR), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La FFR constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note D.2.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la FFR et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris,
Le 19 Novembre 2019

Le Commissaire aux comptes
UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Pierre ANCELY



A n n e x e

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF**BILAN AU 30 JUIN 2019**

30 juin 2019			30 juin 2018
BRUT	AMORTISSEMENT PROVISION	NET	NET

ACTIF IMMOBILISE (I)**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

LOGICIELS	663 339	555 586	107 754	114 717
SITES INTERNET	2 309 848	1 318 056	991 792	39 131
DROIT AU BAIL.....	15	0	15	15
	2 973 203	1 873 642	1 099 561	153 863

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS	2 516 380	0	2 516 380	2 516 380
CONSTRUCTIONS	49 291 219	27 408 987	21 882 232	21 597 031
AGENCEMENTS	9 693 189	9 302 882	390 308	225 927
AUTRES IMMOBILISATIONS	8 990 983	7 827 075	1 163 908	992 743
IMMOBILISATIONS EN COURS.....	837 044	0	837 044	682 623
	71 328 816	44 538 943	26 789 872	26 014 705

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

PRETS AUX COMITES	1 560 277	0	1 560 277	1 818 798
PRETS AUX CLUBS	361 999	0	361 999	480 931
PARTICIPATIONS FINANCIERES	21 982 083	0	21 982 083	22 068 579
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	563 005	0	563 005	563 005
	24 467 363		24 467 363	24 931 312

TOTAL (I)	98 769 381	46 412 585	52 356 796	51 099 880
------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

ACTIF CIRCULANT (II)

STOCKS	112 208	112 208	0	0
---------------	----------------	----------------	----------	----------

CREANCES

CLUBS, COMITES ET LIGUES REGIONALES.....	7 442 639	74 157	7 368 482	5 303 666
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	34 150 151	919 842	33 230 309	34 605 002
ETAT, IMPOTS ET TAXES.....	2 884 884	0	2 884 884	3 607 983
AUTRES CREANCES	2 429 843	36 900	2 392 943	2 708 410
	46 907 517	1 030 899	45 876 618	46 225 061

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	57 972 254	15 245	57 957 009	77 281 333
--	-------------------	---------------	-------------------	-------------------

DISPONIBILITES	8 061 757		8 061 757	4 772 521
-----------------------	------------------	--	------------------	------------------

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	992 685		992 685	779 762
------------------------------------	----------------	--	----------------	----------------

TOTAL (II)	114 046 421	1 158 352	112 888 069	129 058 677
-------------------	--------------------	------------------	--------------------	--------------------

TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	212 815 802	47 570 937	165 244 865	180 158 557
--------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------

PASSIF**BILAN AU 30 JUIN 2019**

30 juin 2019

30 juin 2018

FONDS ASSOCIATIFS (I)**FONDS PROPRES**

FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE.....	5 985 224	5 985 224
AUTRES RESERVES - CNR.....	6 922 451	6 922 451
REPORT A NOUVEAU.....	19 234 988	26 585 010
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	210 563	-7 350 022
	32 353 226	32 142 663

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2 533 635

3 325 690

PROVISIONS REGLEMENTEES

9 114 526

8 463 489

TOTAL (I)

44 001 387

43 931 842

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (II)

16 885 155

19 308 259

DETTES (III)

EMPRUNT OBLIGATAIRE.....	350 000	350 000
FONDS D'ASSURANCE.....	60 098 566	55 928 648
EMPRUNT CNR.....	2 696 328	3 407 845
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES.....	22 132 226	33 701 502
LIGUES REGIONALES, COMITES, CLUBS, DIRIGEANTS.....	2 177 783	3 193 692
DETTES FISCALES & SOCIALES.....	10 038 914	15 160 901
FONDS DE BLOCAGE SOLIDARITE.....	2 077 958	2 969 659
AUTRES DETTES.....	2 106 355	817 027
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	2 680 194	1 389 181
TOTAL (III)	104 358 323	116 918 455

TOTAL DU PASSIF (I+II+III)

165 244 865

180 158 557

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE	EXERCICE
1-Juillet 2018	1-Juillet 2017
30-juin-2019	30-juin-2018
(12 MOIS)	(12 MOIS)

PRODUITS D'EXPLOITATION

RECETTES MATCHS EN FRANCE.....	16 913 664	28 437 141
PARTENARIAT & MEDIAS.....	68 399 925	64 673 175
SEMINAIRES CNR.....	2 261 888	1 686 688
CONVENTION LNR.....	0	850 000
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	8 412 391	8 779 123
SUBVENTION D'EXPLOITATION	2 996 600	3 141 119
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	792 056	789 421
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	2 737 794	1 885 170
	102 514 317	110 241 836

CHARGES D'EXPLOITATION

ACHATS	7 352 245	5 447 953
SOUS-TRAITANCE & SERVICES EXTERIEURS	15 358 196	19 952 358
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 252 344	13 201 263
FRAIS DE DEPLACEMENTS.....	20 955 925	23 912 412
IMPOTS ET TAXES	2 410 966	2 362 741
CHARGES DE PERSONNEL	26 339 712	25 653 621
AUTRES CHARGES DE GESTION	16 751 214	20 114 053
DOTATION AMORTISSEMENTS.....	2 029 644	2 313 459
DOTATION PROVISIONS	566 613	4 104 820
	104 016 859	117 062 681

RESULTAT D'EXPLOITATION (I)

-1 502 542	-6 820 844
-------------------	-------------------

RESULTAT FINANCIER (II)

882 422	146 416
----------------	----------------

RESULTAT COURANT (I + II)

-620 120	-6 674 428
-----------------	-------------------

RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)

76 141	-676 697
---------------	-----------------

RESULTAT GIP COUPE DU MONDE 2007 (IV)

EXERCICE 2017/2018.....		1 103
EXERCICE 2018/2019.....	1 088	
	1 088	1 103

PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (V)

0	0
----------	----------

IMPOT SUR LES SOCIETES (VI)

753 454	0
----------------	----------

RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III+IV+V+VI)

210 563	-7 350 022
----------------	-------------------

PRODUITS D'EXPLOITATION

EXERCICE	EXERCICE
1-Juillet 2018	1-Juillet 2017
30-juin-2019	30-juin-2018
(12 MOIS)	(12 MOIS)

RECETTES MATCHS

FEDERALE 1.....	14 562	24 478
AUTRES DIVISIONS FEDERALES	96 579	143 600
HONNEUR ET SERIES REGIONALES.....	372 308	466 062
MATCHS INTERNATIONAUX	16 430 214	27 803 002
	16 913 664	28 437 141

PARTENARIATS & MEDIAS

68 399 925	64 673 175
-------------------	-------------------

SEMINAIRES CNR

2 261 888	1 686 688
------------------	------------------

CONVENTION LNR

0	850 000
----------	----------------

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

PUBLICATIONS/ABONNEMENTS.....	896 594	905 823
COTISATIONS.....	4 056 666	4 334 654
MUTATIONS.....	929 140	958 184
RECLAMATIONS / AMENDES.....	978 740	788 850
REDEVANCES.....	63 242	85 534
PRODUITS DIVERS.....	1 488 009	1 706 078
	8 412 391	8 779 123

SUBVENTIONS

MINISTERE DES SPORTS.....	810 600	722 974
WORLD RUGBY.....	1 805 758	2 188 702
AUTRES	380 242	229 444
	2 996 600	3 141 119

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

792 056	789 421
----------------	----------------

REPRISE S/ PROVISIONS

2 737 794	1 885 170
------------------	------------------

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION

102 514 317	110 241 836
--------------------	--------------------

CHARGES D'EXPLOITATION

EXERCICE 1-Juillet 2018 30-juin-2019 (12 MOIS)	EXERCICE 1-Juillet 2017 30-juin-2018 (12 MOIS)
---	---

ACHATS

EAUX, GAZ, ELECTRICITE.....	456 272	399 961
HABILLEMENT - EQUIPEMENT	4 348 656	2 393 197
FOURNITURES ADMINISTRATIVES - BILLETTERIE.....	1 218 676	1 107 213
OBJETS PROMOTIONNELS ET MEDAILLES	89 331	172 068
AUTRES FOURNITURES.....	1 239 310	1 375 514
	7 352 245	5 447 953

SOUS-TRAITANCE & SERVICES EXTERIEURS

TRAITEMENTS INFORMATIQUES.....	1 380 966	2 090 950
FRAIS DE SECURITE DES MATCHS.....	1 353 317	2 267 901
FRAIS D'ORGANISATION DES MATCHS.....	5 332 652	8 124 473
LOCATIONS DE MATERIELS.....	2 063 733	2 482 474
ENTRETIEN LOCAUX ET MATERIELS.....	22 665	36 094
ASSURANCES.....	518 399	717 043
TRADUCTIONS.....	33 284	81 917
HOTELLERIE - GARDIENNAGE - RESTAURATION / CNR.....	4 653 180	4 151 505
	15 358 196	19 952 358

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

FRAIS DE PROMOTION.....	2 385 331	1 957 989
PERSONNEL INTERIMAIRE.....	163 241	183 438
HONORAIRES & COMMISSIONS.....	1 679 598	2 492 250
BROCHURES ET IMPRIMES.....	405 869	608 702
IMPRESSION REVUES RUGBYMAG	223 465	164 205
FRAIS POSTAUX ET TELECOM.....	1 232 014	1 332 706
FRAIS BANCAIRES DIVERS.....	304 516	570 720
FRAIS MEDICAUX ET FRAIS DIVERS.....	5 858 309	5 891 253
	12 252 344	13 201 263

CHARGES D'EXPLOITATION

EXERCICE 30-juin-2019 (12 MOIS) (12 MOIS)	EXERCICE 30-juin-2018 (12 MOIS) (12 MOIS)
--	--

FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSIONS

COMPETITIONS

NATIONALE 1.....	792 846	869 748
AUTRES DIVISIONS NATIONALES.....	1 041 871	1 129 370
HONNEURS & SERIES REGIONALES.....	2 081 741	1 719 780
JUNIORS.....	1 849 295	2 042 179
CADETS.....	1 306 143	1 529 572
FEMININES.....	1 063 138	987 377
RUGBY VII.....	285 597	250 618
AUTRES.....	70 633	342 327
	8 491 264	8 870 972

SECTEURS D'ACTIVITES & COMMISSIONS

HAUT NIVEAU.....	38 422	90 112
GESTION SPORTIVE.....	295 912	353 479
COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES (CCA).....	1 148 227	1 249 004
BENEVOLAT.....	18 104	19 828
CLUBS DIVISIONS NATIONALES (CCDN).....	6 422	6 813
DNACG.....	22 868	40 811
COMMISSION COMMUNICATION & REVUES FEDERALES.....	100 489	90 912
CONTRATS MARKETINGS.....	541 312	792 603
RELATIONS INTERNATIONALES.....	95 020	63 416
VIE FEDERALE (AG, CD, BF, REL. PUBLIQUES, CION APPEL).....	1 882 690	1 334 050
ORGANISATION MATCHES.....	2 066 454	4 839 572
TRESORERIE.....	118 393	59 317
DEVELOPPEMENT.....	1 208 586	868 050
POLITIQUE REGIONALE.....	86 626	164 268
LNR.....	4 278	10 869
FIRA.....	10 460	11 068
PROJET STADE.....	0	0
FORMATION TECHNIQUE.....	549 343	552 388
CNR.....	17 632	6 101
	8 211 238	10 552 661

SELECTIONS NATIONALES

EQUIPE DE FRANCE.....	1 417 341	1 597 663
FRANCE FEDERALE.....	0	0
JUNIORS U19 / U18.....	265 167	531 781
FEMININES.....	772 623	644 097
U20 ANS.....	593 102	506 168
EQUIPE DE FRANCE 7.....	1 205 190	1 069 379
STAGES JUNIORS & CADETS.....	0	139 690
	4 253 423	4 488 779

TOTAL FRAIS DE DEPLACEMENTS

20 955 925	23 912 412
-------------------	-------------------

CHARGES D'EXPLOITATION

EXERCICE 1-Juillet 2018 30-juin-2019 (12 MOIS)	EXERCICE 1-Juillet 2017 30-juin-2018 (12 MOIS)
---	---

IMPOTS ET TAXES

TAXE SUR LES SALAIRES.....	0	0
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE.....	139 196	182 690
FORMATION CONTINUE, FONDS CONSTRUCTION.....	582 780	490 601
IMPOTS FONCIER & TAXES DIVERSES	718 327	805 051
TAXE RETRANSMISSION TV.....	490 750	505 361
TVA NON RECUPERABLE.....	479 913	379 038
	2 410 966	2 362 741

CHARGES DE PERSONNEL

APPOINTEMENTS PERSONNEL TITULAIRE.....	9 960 486	7 990 406
APPOINTEMENTS JOUEURS.....	8 181 076	9 241 203
APPOINTEMENTS ARBITRES.....	396 048	396 562
APPOINTEMENTS CONSEILLERS TECHNIQUES.....	487 923	576 702
APPOINTEMENTS AUTRES.....	96 230	30 725
ORGANISMES SOCIAUX.....	6 737 728	7 392 400
AUTRES CHARGES SOCIALES.....	480 221	25 623
	26 339 712	25 653 621

AUTRES CHARGES DE GESTION

BLOCAGE ET SUBVENTIONS AUTRES CLUBS NATIONAUX.....	1 218 851	938 462
FRAIS PARTENARIATS.....	1 978 525	2 841 697
SUBVENTIONS COMITES.....	9 072 480	9 359 734
SUBVENTIONS EMPLOI.....	1 613 030	2 331 608
SUBVENTION SOLIDARITE.....	150 000	150 000
FONDS DE SOLIDARITE.....	338 668	567 346
SUBVENTIONS SPECIFIQUES.....	0	2 200 000
AUTRES SUBVENTIONS.....	1 418 928	1 271 373
AUTRES CHARGES.....	960 732	453 834
	16 751 214	20 114 053

DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

DOTATION AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS.....	2 029 644	2 313 459
DOTATION PROVISIONS.....	566 613	4 104 820
	2 596 257	6 418 279

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION

104 016 859	117 062 681
--------------------	--------------------

RESULTAT FINANCIER

EXERCICE 1-Juillet 2018 30-juin-2019 (12 MOIS)	EXERCICE 1-Juillet 2017 30-juin-2018 (12 MOIS)
---	---

PRODUITS FINANCIERS

REVENU DES TITRES DE PARTICIPATION	0	0
PRODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES...	98 982	100 456
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	393 541	335 300
GAINS DE CHANGE.....	60 149	47 027
REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES VMP	509 000	0
	1 061 673	482 783

CHARGES FINANCIERES

INTERETS SUR EMPRUNTS.....	13 332	16 485
PERTES DE CHANGE.....	165 919	109 881
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES VMP	0	210 000
	179 251	336 366

RESULTAT FINANCIER

882 422	146 416
----------------	----------------

RESULTAT EXCEPTIONNEL

1-Juillet 2018 30-juin-2019 (12 MOIS)	1-Juillet 2017 30-juin-2018 (12 MOIS)
---	---

PRODUITS EXCEPTIONNELS

PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	876 004	6 176
REPRISE SUR PROVISION EXCEPTIONNELLES	563 000	0
	1 439 004	6 176

CHARGES EXCEPTIONNELLES

DOTATION AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES.....	651 038	651 038
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	711 825	31 835
DOTATION PROVISION RISQUES ET CHARGES.....	0	0
	1 362 863	682 873

RESULTAT EXCEPTIONNEL

76 141	-676 697
---------------	-----------------

ANNEXE

La FFR est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 fondée le 13 mai 1919 et reconnue d'utilité publique le 27 novembre 1922.

Elle est composée d'associations sportives (« clubs ») constituées dans les conditions prévues à l'article L 121-1 du code du sport et qui lui sont affiliées.

La FFR a pour objet :

- d'encourager et développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles de jeu fixées par World Rugby),
- de diriger et de règlementer le rugby français,
- d'en défendre les intérêts.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2019 présente un total de 165 244 865 €.

Le compte de résultat dégage un profit net de 210 563 €.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 15 novembre 2019.

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. IMPOTS COMMERCIAUX

La FFR est soumise aux impôts commerciaux : taxation des résultats de l'ensemble de ses activités à l'impôt sur les sociétés, TVA (avec existence de secteurs distincts d'activité), contribution économique territoriale (CET).

C. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

C.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice ont porté sur les matériels informatique, médical ainsi que sur la finalisation de la rénovation des bâtiments et agencements du CNR (point I de la présente annexe).

C.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les éléments figurant au bilan dans la rubrique immobilisations incorporelles représentent pour l'essentiel des logiciels et la création de sites internet. Ils sont amortis de manière linéaire sur une période de 12 à 36 mois.

C.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La FFR applique les règlements du CRC n° 2002-10, 2003-07 et 2004-06 relatifs aux actifs.

Les constructions sont donc décomposées en éléments homogènes (composants) auxquels la Fédération a attribué une durée d'utilisation sur la base d'un rapport d'Expert.

Le tableau suivant présente, par catégorie de constructions les durées d'amortissement fondées sur les durées d'utilisation.

a) Le coût de la construction du CNR est amorti de manière linéaire sur la base des durées d'amortissement suivantes :

• gros œuvre	amorti sur	50 ans
• charpente	amortie sur	30 ans
• étanchéité	amortie sur	18 ans
• verrières, extérieurs	amortis sur	15 ans
• production, ascenseurs	amortis sur	20 ans
• équipements	amortis sur	12 ans
• aménagements intérieurs	amortis sur	10 ans
• équipements spécifiques	amortis sur	10 ans
• aménagements extérieurs	amortis sur	30 ans

b) Par ailleurs la FFR, est copropriétaire du siège de la Ligue Ile de France de Rugby pour un montant de 533 000 €.

Le coût de cet investissement est amorti de manière linéaire sur la base des durées d'amortissement suivantes :

• gros œuvre	amorti sur	40 ans
• façade	amortie sur	20 ans
• installation générale	amortie sur	15 ans
• agencement	amorti sur	10 ans

Par ailleurs, afin de conserver l'avantage fiscal de déduction des amortissements sur la durée d'usage, la Fédération a comptabilisé, conformément à l'instruction de la Direction Générale des Impôts 4A-13-05 du 30 Décembre 2005, des amortissements dérogatoires pour un montant de 651 038 € sur cet exercice, soit un total inscrit au passif du bilan sous la rubrique « Provisions réglementées » de 9 114 526 €.

Pour ce qui concerne les immobilisations, autres que les constructions, la FFR a considéré que les durées d'utilisation réelles correspondent aux durées d'usage appliquées précédemment :

Ces immobilisations sont amorties à compter de leur mise en service de manière linéaire. Les taux retenus sont :

• mobilier de bureau	20%
• matériel de bureau	20 %
• matériel informatique	33 %
• matériel médical	33 %

C.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

C.2.1. PRETS LIGUES REGIONALES ET CLUBS

	Début exercice 01/07/2018	Augmentation	Diminution	Fin exercice 30/06/2019
Prêts aux Ligues	1 818 798		258 521	1 560 277
Prêts aux Clubs	480 931		118 932	361 999
Total	2 299 729		377 453	1 922 276

C.2.2. PARTICIPATIONS FINANCIERES

	Début exercice 01/07/2018	Augmentation	Diminution	Fin exercice 30/06/2019
FFR DEVELOPPEMENT	15 245	-	-	15 245
Dividende FFRD	-	-	-	-
EPCR	2 328	-	-	2 328
GIP 2007 (cf. point C.2.4.)	12 649 248	1 088	-	12 650 336
GIP # FRANCE 2023	9 401 758	205 599	293 182	9 314 175
Total	22 068 579	206 687	293 182	21 982 083

C.2.3. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Début exercice 01/07/2018	Augmentation	Diminution	Fin exercice 30/06/2019
Prêts investissement construction	562 005	-	-	562 005
Divers	1 000	-	-	1 000
Total	563 005	-	-	563 005

C.2.4. GIP COUPE DU MONDE DE RUGBY 2007 (ci-après dénommé GIP 2007)

La FFR associée à 52% dans le « GIP 2007 » est statutairement bénéficiaire de 100% des résultats excédentaires du GIP.

Le compte « GIP 2007 » fait apparaître au 30 juin 2019 un solde débiteur de 12 650 336 €. Ce solde correspond à :

Les résultats cumulés dégagés par le « GIP 2007 » s'élèvent à :

DR 33 454 337

Exercice 2004/2005	- 3 408 203
Exercice 2005/2006	- 9 782 682
Exercice 2006/2007	- 33 908 985
Exercice 2007/2008	+ 80 324 207
Exercice 2008/2009	+ 104 124
Exercice 2009/2010	- 47 928
Exercice 2011/2012	+ 52 906
Exercice 2012/2013	+ 118 707
Exercice 2017/2018	+ 1 103
Exercice 2018/2019	+ 1 088

Versement partiel en 2007/2008 du « GIP 2007 » à la FFR CR 28 000 000

Versement complémentaire en 2012/2013 du « GIP 2007 » à la FFR CR 5 600 000

Païement par la FFR à l'administration fiscale pour le compte du « GIP 2007 » le 26 juin 2017 (cf. note B.5) DR 11 098 576

Païement par la FFR à l'administration fiscale pour le compte du « GIP 2007 » le 1^{er} août 2017 (cf. note B.5) DR 1 697 423

Solde au 30 juin 2019 DR 12 650 336

La provision pour risques et charges « GIP 2007 » n'a pas évolué au cours de l'exercice et s'élève à 12 453 387 € correspondant aux pertes générées par le « GIP 2007 » soit :

- Perte 2010/2011 : 10 768 216 € dont 11 098 576 € au titre du contrôle fiscal (cf. point B.1.)
- Perte 2013/2014 : 251 308 € dont 254 614 € au titre du contrôle fiscal (intérêts de retard sur avis de mise en recouvrement émis le 23 décembre 2013)
- Perte 2014/2015 : 505 290 € dont 509 227 € au titre du contrôle fiscal (intérêts de retard sur avis de mise en recouvrement émis le 23 décembre 2013)
- Perte 2015/2016 : 506 414 € dont 509 227 € au titre du contrôle fiscal (intérêts de retard sur avis de mise en recouvrement émis le 23 décembre 2013)
- Perte 2016/2017 : 422 159 € dont 424 355 € au titre du contrôle fiscal (intérêts de retard sur avis de mise en recouvrement émis le 23 décembre 2013)

C.2.5. GIP # FRANCE 2023 (ci-après dénommé GIP 2023)

La FFR détient 62 % des droits du GIP 2023 (l'Etat 37 %, CNOSF 1 %).

La FFR a signé avec le GIP 2023 une convention d'avance en compte courant d'associé permettant à la FFR de financer une partie de l'activité du GIP 2023 dans l'attente de ses premières recettes commerciales.

Cette avance s'élève à 9 263 643 € au 30 juin 2019.

Les intérêts à recevoir sur cette créance au 30 juin 2019, calculés au taux de 1,1 % l'an, s'élèvent à 50 531 €.

C.3. STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient d'acquisition.

Une provision individualisée est constatée pour les produits à rotation lente ou dont les probabilités de vente sont faibles.

C.4. CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions appropriées et sont déterminés de manière individualisée.

C.5. OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Il n'existe pas de créances et dettes en devises au 30 juin 2019.

Les disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaletur au 30 juin 2019. La différence résultant de cette actualisation est incluse dans le résultat financier en gain ou perte de change.

C.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition. Si l'évaluation au bilan est inférieure au prix du marché à la clôture de l'exercice, la moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une dépréciation. Dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas comptabilisée mais elle fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Ces valeurs mobilières de placement sont constituées ainsi qu'il suit :

	Au 30.06.19	Au 30.06.18
Contrat capitalisation MMA	5 000 000 €	5 000 000 €
SICAV SG Monétaire Plus	119 906 €	120 335 €
Rente Bloquée	15 245 €	15 245 €
Comptes à terme SG	3 291 000 €	3 291 000 €
Compte sur Livret	44 546 103 €	40 778 998 €
Obligations Européennes	5 000 000 €	5 000 000 €
Compte à terme # France 2023	0 €	23 600 000 €
Total	<u>57 972 254 €</u>	<u>77 805 578 €</u>

La rente bloquée est dépréciée à 100 %.

Le compte à terme # France 2023 a été transféré au cours de l'exercice dans le compte sur Livret.

D. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

D.1. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles sont représentatives de différentes subventions reçues pour le CNR.

Les subventions d'investissements ayant financé des biens amortissables sont reprises en produits sur la même durée et le même rythme que l'amortissement initial des biens.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Au 01/07/2018	Augmentation	Reprise	Au 30/06/2019
Constructions CNR	3 252 519		779 284	2 473 235
Divers	73 171		12 771	60 400
Total	3 325 690		792 055	2 533 635

D.2. PROVISIONS

D.2.1. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant augmenter une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci. L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel ou être implicite. Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une évaluation au cas par cas.

Les contentieux judiciaires nés :

- de l'arrêt du projet « Grand Stade » avec d'une part les communes de BONDOUFLE, RIS ORANGIS et la communauté d'agglomération Grand PARIS SUD et d'autre part IBELYS,
- de la rupture du contrat fournisseur de voyageur (PHILEOG TRAVEL)

n'ont pas connu d'avancée sur l'exercice.

En conséquence, les provisions constituées lors des exercices précédents soit 4 043 000 € ont été maintenues. Pour mémoire les montants réclamés par les différentes parties s'élèvent à 71 613 000 €.

Le contentieux judiciaire opposant la FFR à l'administration fiscale dans le cadre du GIP 2007 n'a également pas évolué au cours de l'exercice.

Ainsi, la provision relative à ce litige, constituée au cours des exercices précédents et couvrant la totalité du risque financier encouru, a été intégralement maintenue à la clôture.

D.2.2. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées inscrites en capitaux propres correspondent aux amortissements dérogatoires sur le coût de la construction (création) du CNR à Marcoussis.

Ces amortissements dérogatoires sont représentatifs de la fraction d'amortissements ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation et sont comptabilisés en application des textes fiscaux.

Au cas présent, ils correspondent au différentiel d'amortissement existant entre une dotation fondée sur la durée d'usage des constructions et une dotation fondée sur la durée d'utilisation desdits biens. Ces provisions sont dotées et reprises en résultat exceptionnel.

D.2.3. TABLEAU DES VARIATIONS DE PROVISIONS

Il est détaillé dans la note H de la présente annexe.

D.3. FONDS D'ASSURANCE

La prime annuelle d'assurance appelée par la compagnie d'assurance auprès de la FFR est fonction du nombre de blessés atteints d'une incapacité permanente partielle supérieure à 60% (blessés graves) au cours d'une saison.

Le montant maximal de cette prime (base 3 blessés graves et plus) est de 23 Millions d'Euros. La FFR a décidé d'appeler auprès des clubs une prime annuelle calculée sur la base de 1,75 blessés graves au cours de la saison.

La prime à ce jour appelée par l'assureur, en l'absence de blessé grave pour la saison 2018/2019, s'est élevée à 10,08 Millions d'Euros.

Le principe du fonds d'assurance conservé par la FFR est de lui permettre d'assumer financièrement l'écart entre la prime définitive appelée par l'assureur en fin de saison sportive (fonction du nombre de blessés graves) et la prime provisionnelle appelée en début de saison sportive par la FFR auprès des clubs. Ceci pour éviter un appel de prime complémentaire par la FFR auprès des clubs en fin de saison sportive.

Ce fonds a évolué de la manière suivante en 2018/2019 :

Fonds assurance	Solde au 01/07/2018	Dotation (1) 2018/2019	Affectation actions spécifiques (2)	Divers (3) 2018/2019	Solde au 30/06/2019
Montant	CR 55 495 683	CR 4 710 730	DR 1 000 000	DR 331 605	CR 58 874 808

- (1) Différence entre le montant collecté auprès des clubs et le montant définitivement versé à l'assureur, soit 10 080 000 €.
- (2) Affectation au programme dédié solidarité sécurité du fonds assurance.
- (3) Prime complémentaire versée à l'assureur pour la couverture de la responsabilité des médecins et kinésithérapeutes licenciés de la FFR et intervenants sur les stades.

Actions spécifiques	Solde au 01/07/2018	Dotation au 2018/2019	Actions engagées 2018/2019	Solde au 30/06/2019
Sécurité	CR 385 965	CR 1 000 000	DR 209 207	CR 1 176 758
Solidarité	CR 47 000			CR 47 000
Total	CR 432 965	CR 1 000 000	DR 209 207	CR 1 223 758

Les actions sécurité décentralisées engagées en 2018/2019 ont financé les actions de formation sécurité.

Au 30 juin 2019, le total du fonds assurance, des actions sécurité et solidarité à engager est créditeur de 60 098 566 €.

E. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

E.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

E.1.1. RECETTES MATCHS INTERNATIONAUX

Le différentiel de recettes à la baisse d'une année à l'autre est lié d'une part à la diminution du nombre de match qui ont eu lieu en France et d'autre part à une baisse de la fréquentation :

- Tournée d'Automne : 3 matchs en 2018/2019 contre 4 matchs en 2017/2018
- Tournoi VI Nations : 2 matchs en 2018/2019 contre 3 matchs en 2017/2018

E.1.2. PARTENARIATS ET MEDIAS

La hausse enregistrée tient essentiellement au partenariat maillot du XV de France et au nouveau contrat équipementier.

E.1.3. CONVENTION LNR

En N, la convention FFR/LNR ne prévoit aucun versement par la LNR à la FFR.

E.1.4. SUBVENTIONS WORLD RUGBY

En N-1, la FFR avait bénéficié de subventions pour l'organisation de la Coupe du Monde U20.

E.1.5. REPRISE PROVISIONS

Le détail figure dans la note H.

E.2. CHARGES D'EXPLOITATION

E.2.1. HABILLEMENT EQUIPEMENT

La hausse de ce poste est en lien avec l'arrivée du nouvel équipementier (échange marchandises).

E.2.2. FRAIS DE SECURITE ET D'ORGANISATION DES MATCHS

La baisse des charges de ces postes est en lien avec le nombre de matchs disputés par le XV de France en France au cours de l'exercice (cf. note E 1.1.).

E.2.3. FRAIS DEPLACEMENTS ET MISSIONS

La baisse de ce poste en N est liée notamment à l'organisation par la FFR en N-1 de la Coupe du Monde U20.

E.2.4. CHARGES DE PERSONNEL

La variation des charges de personnel est :

- à la hausse pour le personnel titulaire, en lien avec l'augmentation des effectifs,
- à la baisse pour les joueurs, en lien avec l'absence de Tournée d'été.

E.2.5. AUTRES CHARGES DE GESTION

- Frais partenariats : baisse en lien avec le nombre de matchs disputés en France.
- Subvention spécifique :

En N-1, dans le cadre de la convention FFR/LNR, versement par la FFR d'un montant de 2 200 000 €.

En N, cette même convention ne prévoit aucun versement par la FFR à la LNR.

E.2.6. IMPOT SOCIETE

La FFR a validé auprès de l'administration un crédit d'impôt recherche relatif aux années 2014 à 2018 pour un montant de 753 454 €.

F. REMUNERATIONS ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

F.1. REMUNERATION ALLOUEE AUX HAUTS DIRIGEANTS

La rémunération versée aux hauts dirigeants de la FFR s'élève à 194 404 € (dont 8 426 € d'avantage en nature) contre 203 538 € au titre de l'exercice précédent.

F.2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La FFR s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles élus ou non. Ces bénévoles interviennent dans des secteurs très divers (administration sportive, arbitrage, officiels de matchs, ...). Ces contributions volontaires à titre gratuit n'ayant pas été valorisées, elles ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe, compte tenu de la difficulté de rassembler des informations quantitatives précises sur ces actions (identique pour l'exercice clos le 30 juin 2018).

G. Tableau des Immobilisations et Amortissements

BRUT	Début exercice 01/07/2018	Augmentation	Diminution	Fin exercice 30/06/2019
Logiciels	598 177	65 162		663 339
Sites Internet & Oval@	1 189 559	1 120 289		2 309 848
Droits au bail	15	0		15
Total Immobilisations Incorporelles	1 787 752	1 185 451	0	2 973 203
Terrain	106 599			106 599
Terrain CNR	2 409 781			2 409 781
Constructions	474 514	0		474 514
Constructions CNR	47 320 004	1 496 700		48 816 704
Instal Agencement	9 432 442	260 747		9 693 189
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	8 337 794	653 188		8 990 983
Immobilisations en cours	682 623	830 154	675 733	837 044
Total Immobilisations Corporelles	68 763 758	3 240 791	675 733	71 328 816
Prêts aux Comités, Liges Régionales	1 818 798		258 521	1 560 277
Prêts aux Clubs	480 931		118 932	361 999
Participations Financières	22 068 579	206 687	293 182	21 982 083
Autres Immobilisations Financières	563 005		0	563 005
Total Immobilisations Financières	24 931 312	206 687	670 636	24 467 363
Total Général des Immobilisations Brutes	95 482 822	4 632 928	1 346 369	98 769 381

AMORTISSEMENT	Début exercice 01/07/2018	Augmentation	Diminution	Fin exercice 30/06/2019
Logiciels	483 460	72 126		555 586
Sites Internet & Oval@	1 150 429	167 627		1 318 056
Droits au bail	1		1	0
Total Amortissements Immo Incorporelles	1 633 890	239 753	1	1 873 642
Constructions	26 197 487	1 211 499		27 408 987
Instal Agencement	9 206 515	96 367		9 302 882
Matériel de Bureau, Informatique & Mobilier	7 345 051	482 024		7 827 075
Total Amortissements Immo Corporelles	42 749 053	1 789 890		44 538 943
Total Général des Amortissements	44 382 943	2 029 644	1	46 412 585

H. Etat des provisions

Début exercice 01/07/2018	Dotation	Reprise	Fin exercice 30/06/2019
------------------------------	----------	---------	----------------------------

PROVISION POUR DEPRECIATION

Stock	112 208			112 208
Clients	1 267 819	305 954	653 931	919 842
Autres Créances	74 157	36 900		111 057
Valeurs mobilières de placement	524 245		509 000	15 245
Total (I)	1 978 428	342 854	1 162 931 (1)	1 158 352

(1) dont reprise sans utilisation : 585 440

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Litiges Fiscaux		223 759		223 759
Litiges Sociaux	1 803 700		1 707 400	96 300
Litiges Fournisseurs	4 892 172		849 463	4 042 709
Litiges Clubs	27 000		18 000	9 000
Frais sur Litige	132 000		72 000	60 000
GIP Coupe du Monde de Rugby 2007	12 453 387			12 453 387
Total (II)	19 308 259	223 759	2 646 863 (1)	16 885 155

(1) dont reprise sans utilisation : 396 663

PROVISIONS REGLEMENTEES

Amortissement dérogatoire CNR	8 463 489	651 038		9 114 526
Total (III)	8 463 489	651 038		9 114 526

Total (I) + (II) + (III)	1 217 651	3 809 794
---------------------------------	------------------	------------------

SOIT DOTATIONS ET REPRISES

exploitation	566 613	2 737 794
financier		509 000
exceptionnel	651 038	563 000
GIP 2007		
	1 217 651	3 809 794

I. Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Prêts (1) (2) (Comités, Clubs et 1% logement)	2 484 280	364 273	2 120 007
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000
	Clients et comptes rattachés	34 150 151	34 150 151	
	Etat et autres collectivités :			
	- Taxe sur la valeur ajoutée	1 907 454	1 907 454	
	- Impôt sur les Sociétés	977 430	977 430	
	Clubs et Comités	7 442 639	7 442 639	
	Autres Créances	2 429 843	2 429 843	
	Charges constatées d'avance	992 685	992 685	
	TOTAUX	50 385 482	48 264 475	2 121 007
	(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice - remboursements obtenus en cours d'exercice	377 453		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés			

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligatoires conver. (1)				
	Autres emprunts obligatoires (1)	350 000			350 000
	Fonds d'Assurance	60 098 566	34 258 566	25 840 000	
	Emp., dettes établist crédit :				
	- à plus de 1 an	2 696 328	609 796	2 086 532	
	Fournisseurs, comptes rattachés	22 132 226	22 132 226		
	Comités, Clubs, Dirigeants	2 177 783	2 177 783		
	Personnel et comptes rattachés	3 460 066	3 415 953	44 112	
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux	1 145 308	1 145 308		
	Etat et autres collectivités:	0			
	- Impôt bénéfices	0			
	- TVA	4 822 719	4 822 719		
	- oblig.cautonnées	0			
	- autres impôts	610 820	610 820		
	Dettes immob. Cptes rattachés				
	Fonds de blocage solidarité	2 077 958	2 077 958		
	Autres dettes (pension titres)	2 106 355	2 106 355		
	Dettes représent. Titres emprunt				
	Produits constatés d'avance	2 680 194	2 680 194		
	TOTAUX	104 358 323	76 037 680	27 970 644	350 000
	(1) Emprunts souscrits ds exerc. Emprunts rembour. ds exerc.	711 517			
	(2) Emprunts, dettes associés				

J. Produits à recevoir inclus dans les postes de créances**CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Clients factures à établir	4 127 700
----------------------------	-----------

ETAT, IMPOTS ET TAXES

CICE à recevoir	362 606
CIR à recevoir	217 860
Total	580 466

AUTRES CREANCES

LNR , avoir à recevoir	510 283
Divers avoir à recevoir	30 966
Subvention Ministériel 2019	200 000
Subvention Region IDF Sevens 2018	72 651
Subvention Region IDF Sevens 2019	105 000
Subvention Mairie de Paris Sevens 2019	10 000
Total	928 900

DISPONIBILITES

Intérêts courus à recevoir	385 024
Intérêts compte à terme	167 437
Total	552 461

K. Etat des charges à payer incluses dans les postes de dettes**DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Fournisseurs, factures non parvenues	11 890 113
Total	11 890 113

DETTES FISCALES & FISCALES

Appointement à payer	759 956
Provision Congés à payer, RTT, CET, 13ème mois	1 651 470
Provision Chg Sociales sur Appointement à payer	165 435
Provision Chg Sociales sur Congés à payer, RTT, CET, 13ème mois	743 162
Prélèvements à la source	134 866
Taxe foncière	175 408
Taxe d'habitation	108 766
CVAE	50 417
Taxe d'apprentissage	53 059
Format.prof. Continue	96 518
Taxe de séjour	3 092
Taxe 5% sur les retransmissions	5 945
Effort de Construction	109 068
Total	4 166 229

AUTRES DETTES

Subventions CD, Liges Régionales et autres organismes	496 711
Clients avoirs à établir	1 085 932
Total	1 582 643

L. Etat des charges et produits constatés d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Divers contrats Assurance (année civile)	66 929
Equipements sportifs (équipes & beach)	353
Déplacements individuels & groupes	5 683
Maintenance Informatique	175 281
Abonnements & cotisations	12 408
Brochures & Imprimés	0
Location matériels	28 292
World Rugby RWC 2019	585 734
Divers	118 005
Total	992 685

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

World Rugby RWC 2019	2 520 194
Partenariat	160 000
Total	2 680 194

M. Situation Fiscale

Allègements de la dette future d'Impôt sur les bénéfices

Résultat fiscal 2017/2018	-7 501 165
Résultat fiscal 2018/2019	-555 537
	<u>-8 056 702</u>

Allègement futur d'impôt

500 000 x 28% =	140 000
7 556 702 x 31% =	2 342 578
	<u>2 482 578</u>

Analyse par nature du produit d'impôt

	30/06/2019	30/06/2018
Crédit d'impôt recherche	753 454	0
Total produit d'impôt	<u>753 454</u>	<u>0</u>

N. Engagements hors bilan

1) GARANTIES DONNEES

Garantie hypothécaire sur le bien financé donnée à la Société Générale et à la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des emprunts contractés pour la construction du CNR à Marcoussis.

En-cours de crédit à long-terme au 30 juin 2019 :

- Société Générale : 2 693 264 €

2 693 264 €

Garantie hypothécaire sur le bien financé donné à la Société Générale dans le cadre de l'emprunt contracté pour l'acquisition du 9 rue Omer Talon 75011 PARIS (en co-propriété avec la LIFR),

En cours au 30 juin 2019 de **89 553 €**

Caution solidaire portée par la FFR en faveur du Comité Territorial des Alpes de Rugby
à hauteur de **394 000 €**

Caution de garantie de paiement d'une rente viagère à un grand blessé
à hauteur de **11 400 €**

2) GARANTIES RECUES

Garantie obtenue par le Crédit Agricole d'une caution solidaire concernant notre partenaire
Le Coq Sportif International à hauteur de **3 000 000 €**

3) INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La Fédération Française de Rugby applique la Convention Nationale du Sport
Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière s'élèvent à
et ont été déterminées selon les hypothèses suivantes :

940 069 €

Age de départ à la retraite : 65 ans

Taux de charges sociales : 52%

Hypothèse de départ volontaire à l'initiative du salarié : 100%

Taux moyen de revalorisation des salaires : 2%

Taux turn over compris entre 0 et 20% en fonction de l'âge

Table de mortalité utilisée : INSEE 2003

Taux d'actualisation : 0,77 %

O. Répartition de l'effectif par catégorie

Catégorie	Effectif moyen 2018/2019	Effectif moyen 2017/2018
Cadres	108	92
Techniciens	60	57
Employés	11	3
Joueurs	39	36
Contrat de professionnalisation	4	0
Contrat d'apprentissage	0	0
Total	222	188

P. Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application
du CICE pour un montant de **93 559**

La FFR n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme

Le CICE est affecté au recrutement et à la formation des salariés

Q. Renseignements concernant les filiales et participations au 30 Juin 2019

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en %	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la FFR cours d'exercice
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la FFR) :						
FFR DEVELOPPEMENT	15 245	811 090	100	495 559	215 232	
GIP Coupe du Monde 2007 GIP Coupe du Monde 2023		20 999 863	52		1 088	
2. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la FFR) :						
Néant						

R. Informations sur les postes concernant les entreprises liées

Postes du bilan et du compte de résultat	Montant au 30 juin 2019 concernant les entreprises	
	avec lesquelles la FFR a des liens de participation	liées
Titres de participation	15 245	
Créance sur participation	21 964 511	
Prêt Comités		1 560 277
Créances d'exploitation	735 797	8 302 737
Dettes d'exploitation	72 531	1 831 674
Produits financiers	50 531	

La notion "d'entreprises liées" a été appliquée à la Ligue Nationale de Rugby et aux Comités territoriaux et départementaux.

S. Fonds de blocage solidarité

1) FONDS DE SOLIDARITE	Versée	Collectée
SOLDE au 30/06/18		1 727 313 €
Matches Internationaux & Finale TOP14		328 999 €
Matches Amateurs		9 839 €
Solidarité Clubs		181 200 €
Mutation		134 650 €
FFR		150 000 €
Reversé à la fondation	727 313 €	
Rente Handicapés versé en 18/19	609 390 €	
Allocation Orphelins versé en 18/19	42 495 €	
Divers versé en 18/19	16 620 €	
Total	1 395 818 €	804 688 €
SOLDE au 30/06/19		1 136 183 €

2) SOLIDARITE 2% LNR	Versée	Collectée
SOLDE au 30/06/18		1 242 346 €
Reversé fondation ferrasse (saison 16/17)	242 346 €	
Divers	11 921 €	
Commission Solidarité	46 304 €	
SOLDE à Payer à la Fondation Ferrasse au 30/06/19		941 775 €
Total fonds de blocage solidarité		2 077 958 €

A compter du 1/07/18, la LNR verse directement les 2% de solidarités à la Fondation Ferrasse

